

**L'an deux mille dix, le cinq mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur BRIAND Christian, Maire,**

Etaient présents : J.M. BOUHOURS, L. MICHEL, B. BELOIN, G. THIBAudeau, G. TARDIF, J. GUILBAUD, T. BAILLEUX, J. FOUQUET, P. HUCHEDE, C. FOURNIER, G. GOISBAULT, I PERLEMOINE-LEPAGE, M.L. CORMIER, V. SILLON, B. HOCDE, F. LOUIS, V. PELTIER, S. HAMON, M. GOUGEON, H. de QUATREBARBES, J. GUIBERT, J.N. MARTIN, B. AUBIN formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : X. GALMARD à G. THIBAudeau, L. HOUDAYER à J. GUIBERT, H. DELALANDE à H. de QUATREBARBES

Madame Véronique SILLON a été élue secrétaire.

### **Subvention pour l'inventaire des zones humides :**

Monsieur le maire souligne qu'un inventaire des zones humides est à inclure dans le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U), entrepris par la commune.

Il informe de la possibilité pour les collectivités locales de bénéficier d'aides de la Région pour les inventaires de zones humides dans le cadre d'un Contrat Régional de Bassin Versant, plus précisément pour ce qui concerne L'Huisserie le Contrat Régional du Bassin Versant de la rivière La Mayenne dont l'animation et la gestion sont confiées à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la rivière La Mayenne.

Le SAGE de la Mayenne a élaboré un guide méthodologique pour l'identification des zones humides. L'inventaire des zones humides relevant du PLU de L'Huisserie va utiliser la démarche développée dans ce guide.

Le montant estimé de cet inventaire est de 4 800 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à demander les subventions auprès des partenaires possibles et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## **Création d'un budget annexe pour le lotissement de la Perrine :**

Monsieur le maire rappelle qu'une réserve foncière est acquise pour réaliser le lotissement communal de la Perrine. Ce lotissement nécessite la création d'un budget annexe suivant la nomenclature M14.

Ce budget sera intitulé : « budget lotissement de la Perrine ».

Monsieur le maire précise qu'il sera assujéti au régime normal de TVA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

## **Construction d'un espace associatif, culturel et d'animation pour la jeunesse - choix du maître d'œuvre :**

Le maire expose que par délibération du 9 juillet 2009, le conseil municipal de L'Huisserie a désigné les élus membres du jury mis en place pour le concours de maîtrise d'œuvre à organiser dans le cadre de la construction d'un espace associatif, culturel et d'animation pour la Jeunesse. Il rappelle que ce jury de concours est composé de 6 membres du conseil municipal et de 3 représentants des professions d'architectes et de bureaux d'études techniques.

Un appel à candidature a été transmis pour parution dans la presse d'annonces légales (BOAMP et Ouest France 53) .

Le 28 septembre 2009 le jury s'est réuni une 1ère fois pour examiner la candidature des 25 équipes de maîtrise d'œuvre qui avaient répondu correctement (au total 50 candidatures nous avaient été transmises) Il a sélectionné les 3 équipes autorisées à présenter une esquisse :

- l'agence DESHOULIERES-JEANNEAU de Poitiers
- l'agence CRAS de Rennes
- l'agence GOLHEN de Rennes

Le dossier de consultation a été transmis aux 3 équipes le 2 décembre 2009.

Une réunion questions/réponses a permis de rencontrer les 3 équipes le 17 décembre 2009 pour préciser les enjeux du projet et répondre aux questions complémentaires.

La date limite de remise des esquisses était fixée au 8 février 2010 auprès du cabinet AUGER-GOHIER-ROBERT huissiers de justice à Laval chargé de préserver l'anonymat des pièces remises par les candidats (codifications par lettres A - B ou C pour chacun des candidats).

Au cours du mois de février, la production de chacun des candidats a été tenue à la disposition des élus et représentants des services ou associations, utilisateurs actuels et futurs du site afin de leur permettre de découvrir les propositions et apporter leurs remarques et observations.

La commission technique formée d'élus et d'utilisateurs s'est réunie le 1er mars 2010 pour préparer un rapport technique au jury faisant apparaître, de leurs points de vue, les points forts et les points faibles de chacune des 3 esquisses.

Les membres du jury se sont réunis le 3 mars 2010 pour examiner les 3 esquisses au regard des critères suivants :

- respect du programme,
- intégration des performances énergétiques et de qualité environnementale des bâtiments,
- qualité architecturale et insertion dans le site,
- respect du coût prévisionnel des travaux annoncés par le maître d'ouvrage.

A l'issue des débats et du vote effectué, le classement s'établit de la manière suivante :

- classé n°1 - candidat ayant le code B - (déclaré lauréat du concours)
- classé n°2 - candidat ayant le code A
- classé n°3 - candidat ayant le code C

Maître AUGER, huissier de justice à Laval s'est ensuite présenté pour révéler le nom des candidats.

- candidat ayant le code B - agence DESHOULIERES-JEANNEAU de Poitiers
- candidat ayant le code A - agence GOLHEN de Rennes
- candidat ayant le code C - agence CRAS de Rennes

Comme le prévoit le règlement de la consultation, une prime sera versée aux candidats non retenus. Le jury a décidé de verser l'intégralité de la prime prévue, soit 12 000 € HT aux candidats :

- agence GOLHEN de Rennes
- agence CRAS de Rennes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le choix du jury et de passer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'agence DESHOULIERES-JEANNEAU de Poitiers mandataire de l'équipe et ses cotraitants, d'un montant total de 378 700.00 € HT soit 452 925.20€ TTC (y compris mission de coordination des systèmes de sécurité incendie, diagnostic de l'existant et mission exécution partielle) et d'autoriser le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tous documents utiles .

- 1 contre : Jean-Noël MARTIN
- 1 abstention : Loïc HOUDAYER

## **Transfert du Château d'eau du budget eau vers le budget général :**

Monsieur le maire souligne que le château d'eau n'est plus utilisé pour la desserte du réseau d'eau potable, ceci depuis longtemps. Depuis quelques années, des antennes de relais téléphoniques y sont posées, pour une finalité d'intérêt général.

Mais il figure toujours à l'inventaire du budget eau avec les indications ci après :

« Réservoir de 200 m<sup>3</sup>, inscrit en 1971, pour un montant de 15 244, 90 €, pour une durée d'amortissement de 30 ans, avec une valeur résiduelle actuelle de 0 € ».

Considérant la désaffectation totale de cet ouvrage pour l'alimentation en eau potable, et son utilisation pour des opérations relevant de l'intérêt général, Monsieur le Maire propose de le transférer du budget Eau au Budget Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces propositions et autorise la maire à signer tout document relatif à ce transfert.

- 1 abstention : Jean-Noël MARTIN

## **Prise en compte de travaux de réparation de voirie sur les budgets eau et assainissement collectif :**

Monsieur le maire rappelle la réalisation de travaux de renouvellement du réseau d'Alimentation en Eau Potable et de mise en place du réseau de collecte des eaux usées sur le secteur du Chemin de La Lande.

Ces deux chantiers se sont déroulés au cours des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2008. Des tranchées ont été creusées à cette occasion tout au long de la route dite Chemin de la Lande.

Une forte dégradation de cette route est actuellement observée, avec des remontées de terre en plusieurs endroits de l'emplacement de la tranchée. Cela est consécutif aux travaux réalisés en ce lieu pour les réseaux d'eau et d'assainissement collectif.

Le coût de réparation et de remise en état de cette route est estimé à 100 000 euros.

Monsieur le maire propose de répartir les travaux de réparation et de remise en état de cette route de la manière suivante :

- 50% sur le budget Général
- 25% sur le budget Eau
- 25% sur le budget Assainissement Collectif ;

Il propose en conséquence d'inscrire les sommes correspondantes dans les budgets Général, Eau, Assainissement Collectif, de 2010, respectivement 50 000 €, 25 000 €, 25 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces propositions et autorise la maire à signer tout document relatif à cette opération.

## Transfert d'immobilisations du budget général vers le budget de lotissement La Perrine :

Monsieur le maire rappelle les opérations d'immobilisations foncières réalisées en 2007, 2009 et début 2010 sur le budget général, section investissement, programme 0402 Actes Notariés :

Opérations	Montant (TTC) en €	date
Achat de terrain à Philippe de Quatrebarbes	183 680,00	07 02 07
Achat de terrain à Jean-Guillaume de Quatrebarbes	98 728,00	07 02 07
Actes notariés pour l'achat à Philippe de Quatrebarbes	2 582,47	16 05 07
Actes notariés pour l'achat à J-G. de Quatrebarbes	1 640,04	16 05 07
Achat de terrains pour l'achat à Hubert de Quatrebarbes	569 014,00	04 12 09
Actes notariés	7 080,14	10 02 10
TOTAL	862 724,65	

Monsieur le maire propose de transférer les immobilisations ci-dessus du budget général vers le budget lotissement La Perrine, en inscrivant :

Au budget général, en recettes d'investissement:

+ 862 724,65 euros au programme 0402 Actes notariés, article 2111,

Au budget lotissement de La Perrine, en dépenses de fonctionnement

+ 862 724,65 euros article 6015 terrains à aménager

Par ailleurs la commune a contracté un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne en vue de la création du lotissement de La Perrine (cf délibération du conseil Municipal du 17 décembre 2009), d'un montant de 1 200 000 euros.

Opérations	Montant en €	date
Capital emprunté	1 200 000,00	31 12 09

Monsieur le maire propose de transférer cet emprunt, capital et frais financiers, du Budget Général vers le Budget Lotissement de La Perrine en inscrivant :

Au Budget Général, en dépenses d'Investissement:

+ 1 200 000 euros en transfert de capital emprunté, article 1641,

Au Budget Lotissement de La Perrine, en Recettes d'Investissement

+ 1 200 000 euros capital emprunté, article 1641

Au Budget Lotissement de La Perrine, en dépenses de Fonctionnement

+ les intérêts à courir et frais accessoires relevant de cet emprunt.

Après en avoir délibéré, Conseil Municipal émet un avis favorable à ces propositions.

## Création d'un budget annexe pour la production d'électricité par des panneaux photovoltaïques :

Monsieur le Maire rappelle que la salle des rosiers possède des panneaux photovoltaïques intégrés à sa toiture. Cette production d'électricité, revendue à EDF, nécessite la création d'un budget annexe suivant la nomenclature M41, concernant les services publics industriels et commerciaux.

Ce budget sera intitulé : « Budget annexe panneaux photovoltaïques ».

Monsieur le Maire précise qu'il sera assujetti au régime normal de TVA. Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

## Transfert d'opérations du budget général vers le budget production d'électricité :

Monsieur le maire rappelle l'implantation de panneaux photovoltaïques sur la salle des Rosiers, en vue de la production d'électricité.

Elle a été payée sur le budget général sur le programme « 0602, Salle de sports de raquettes »

S'agissant d'une production et d'une vente d'un produit, cette opération doit faire l'objet d'un budget annexe.

Il est donc nécessaire de transférer du budget général vers ce budget annexe les dépenses réalisées. Il en est de même des subventions accordées à ce titre. Ce transfert se fait sur le Hors Taxe, la TVA ayant été récupérée sur le budget général à partir du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), et les subventions ayant été attribuées sur le Hors Taxe

.Présentation des opérations	Montant HT en €	Montant de la subvention accordée (Versement Restant à Réaliser)
<b>Etude de faisabilité</b>	<b>5 150,00</b>	<b>ADEME</b>
. Diagnostic par EDF	1 000,00	<b>1 155,00</b>
. Etude de conception par le maître d'œuvre	4 150,00	
<b>Equipements et Travaux</b>	<b>51 927,18</b>	<b>Conseil Général</b>
.Capteurs, onduleurs et interconnexion	46 584,00	<b>5 192,00</b>
.Frais d'architecte	5 343,18	
<b>TOTAL</b>	<b>57 077,18</b>	<b>6 347,00</b>

Monsieur le maire propose de transférer les opérations ci-dessus du Budget Général vers le Budget Production d'Electricité, en inscrivant :

-Au Budget Général, en Investissements:

+ 57 077,18 euros de Recettes au programme 0602 Salle de Sports de raquettes, article 2313

-6 347,00 euros (1 155,00€ + 5 192,00€) dans les Restes à Réaliser Recettes

.-Au Budget Production d'Electricité, en Investissements :

+57 077,18, de Dépenses, article 2313

+6 347,00 euros (1 155,00€ + 5 192,00€) dans les Restes à Réaliser Recettes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à ces propositions.

**Acquisitions et travaux 2009 donnant lieu à des amortissements,  
budget général :**

désignation  de l'équipement	année  d'achat	article  comp- table	valeur  d'achat	Durée d'a- mor- tis- ment.	amortis-  Sement Année 2010
parc à vélos voiries	2009	2188	858,73	5	171,75
ordinateur portable CTM	2009	2183	1 353,30	3	451,10
diverses fournitures CTM	2009	2188	648,20	5	129,64
coffret baladeuse CTM	2009	2188	149,50	5	29,90
divers outils CTM	2009	2188	1 279,12	5	255,82
1 échelle télescopique CTM	2009	2188	332,57	5	66,51
tableau blanc écoles	2009	2188	287,40	5	57,48
sèche dessins écoles	2009	2188	393,28	5	78,66
bac à livres, bac transparent écoles	2009	2188	270,00	5	54,00
bureau restaurant scolaire	2009	2188	496,60	5	99,32
.radio CD combiné sono écoles	2009	2188	835,65	5	167,13
renouvellement du parc informatique école publique	2009	2183	8 052,19	3	2 684,06
1 appareil photo numérique école	2009	2188	139,00	5	27,80
renouvellement du parc informatique école privée	2009	2183	3 300,00	3	1 100,00
1 aspirateur école maternelle	2009	2188	206,00	5	41,20
auto laveuse salle des Rosiers	2009	2188	4 772,04	5	954,41
1 congélateur (vie sociale)	2009	2188	172,00	5	34,40
1 PX carp Maranello (enfance jeunesse)	2009	2188	279,00	5	55,80
matériel pédagogique (enfance jeunesse)	2009	2188	349,00	5	69,80
réfrigérateur (château des mômes)	2009	2188	249,99	5	50,00
appareil photo numérique (château des mômes)	2009	2188	159,00	5	31,80
mini four (château des mômes)	2009	2188	279,00	5	55,80
chaises métalliques (château des mômes)	2009	2184	781,99	5	156,40
armoire classeur présentoir (enfance jeunesse)	2009	2188	2 026,02	5	405,20
plaque de liège (enfance jeunesse)	2009	2188	454,00	5	90,80
Console de jeu Wii + jeux (jeunesse)	2009	2183	249,00	3	83,00
présentoir revues (bibliothèque)	2009	2188	197,60	5	39,52
10 chaises (bibliothèque)	2009	2188	236,81	5	47,36
2 trombones + 1 saxo (école de musique)	2009	2188	2 300,00	5	460,00
trap table, pack idioph (école de musique)	2009	2188	412,99	5	82,60
meublier école de musique	2009	2188	513,08	5	102,62
investissement cycles VTT (sports)	2009	2188	448,99	5	89,80
meublier salle de raquettes (salle des Rosiers)	2009	2188	398,00	5	79,60
meublier salle de raquettes (salle des Rosiers)	2009	2188	538,80	5	107,76
table (salle des Rosiers)	2009	2188	1 019,90	5	203,98
plateau pieds caisson (salle des Rosiers)	2009	2188	1 815,41	5	363,08
chaise tabouret (salle des Rosiers)	2009	2188	3 158,52	5	631,70
bibliothèque présentoir (salle des Rosiers)	2009	2188	339,40	5	67,88
meublier salle de raquettes (salle des Rosiers)	2009	2188	3 345,00	5	669,00
meublier salle de pétanque (salle des Rosiers)	2009	2188	3 993,44	5	798,69
poteaux salle de badminton (salle des Rosiers)	2009	2188	2 308,70	5	461,74
table compétition (salle des Rosiers)	2009	2188	545,00	5	109,00
écran plasma, support TV (salle des Rosiers)	2009	2188	1 796,00	3	598,67
tribunes mobiles salle de tennis (salle des Rosiers)	2009	2188	6 822,22	5	1 364,44
signalétique porte salle (salle des Rosiers)	2009	2188	353,90	5	70,78

2 fours micro ondes (salle des Rosiers)	2009	2188	264,00	5	52,80
achat mobilier (salle des Rosiers)	2009	2188	802,40	5	160,48
armoires (salle des Rosiers)	2009	2188	112,21	5	22,44
armoires (salle des Rosiers)	2009	2188	300,95	5	60,19
grille exposition et pied grille (salle des Rosiers)	2009	2188	538,20	5	107,64
tableau émaillé blanc (salle des Rosiers)	2009	2188	107,64	5	21,53
corbeilles, bancs, grilles (salle des Rosiers)	2009	2188	179,40	5	35,88
2 ordinateurs (Magnus) (secrétariat)	2009	2183	2 725,68	3	908,56
micro ordinateur Pack tranquille (secrétariat)	2009	2183	52,62	3	17,54
installation et paramétrage Magnus (secrétariat)	2009	2183	394,68	3	131,56
mobilier bureaux et salle de réunion (secrétariat))	2009	2184	7 295,60	5	1 459,12
ondulateur MGE mairie (secrétariat)	2009	2183	217,67	3	72,56
visseuse (espaces verts)	2009	2188	321,72	5	64,34
tronçonneuse, débroussailluse (espaces verts)	2009	2188	1 645,00	5	329,00
tronçonneuse (espaces verts)	2009	2188	535,01	5	107,00
traceur électrique (espaces verts)	2009	2188	1 495,00	5	299,00
diverses fournitures (espaces verts)	2009	2188	474,84	5	94,97
corbeilles, banc grilles (espaces verts)	2009	2188	1 722,24	5	344,45
traceur terrain foot	2009	2188	1 614,60	5	322,92
Annonce légale POS	2009	202	2348,05	5	469,61
<b>TOTAL 2009</b>			<b>82 063,85</b>		<b>13458,42</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce tableau d'amortissement.

### **Approbation des comptes de gestion du budget général et des budgets annexes lotissement, eau, assainissement collectif et autonome dressés par le receveur :**

Le conseil municipal de L'Huisserie réuni en session ordinaire le 5 mars 2010 sous la présidence de Monsieur Christian Briand, maire :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis à celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, à savoir les budgets lotissement, eaux et assainissements,



- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2009 par le receveur, visés certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal de L'Huisserie, après en avoir délibéré, approuve les comptes de gestion 2009 du receveur.

**Affectation des résultats du budget général, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2009 :**

Délibération du 05/03/2010	en euros
<b>Solde d'exécution d'investissement 2009</b>	
.déficit d'investissement	- <u>234 003.62</u>
<b>Restes à réaliser au 31 12 2009</b>	
<u>.en fonctionnement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.en investissement</u>	
dépenses	337 497.19
recettes	206 641.00
<u>.Solde</u>	- <u>130 856.19</u>
<b>Résultat de fonctionnement 2009</b>	
<u>Résultat à affecter</u>	<u>915 106.01</u>
<b>Affectation des résultats</b>	
<b>résultat d'investissement</b>	
.report en investissement	- <u>234 003.62</u>
<b>résultat de fonctionnement</b>	
.report en fonctionnement	<u>0</u>
.report en investissement	<u>915 106.01</u>
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.	

**Affectation des résultats du budget la Hamardière, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2009 :**

Délibération du 05/03/2010	en euros
<b>Solde d'exécution d'investissement 2009</b>	
.excédent d'investissement	<u>0</u>
<b>Restes à réaliser au 31 12 2009</b>	
<u>.en fonctionnement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.en investissement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.Solde</u>	<u>0.00</u>
<b>Résultat de fonctionnement 2009</b>	
<u>Résultat à affecter</u>	<u>+ 1 224 329.33</u>
<b>Affectation des résultats</b>	
.report en investissement (déficit investissement+reste à réaliser investissement)	
.report en fonctionnement	<u>+ 1 224 329.33</u>
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.	

**Affectation des résultats du budget eau, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2009 :**

Délibération du 5/3/2010	en euros
<b>Solde d'exécution d'investissement 2009</b>	
.excédent d'investissement	<u>200 372.00</u>
<b>Restes à réaliser au 31 12 2009</b>	
<u>.en fonctionnement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.en investissement</u>	
dépenses	112 555.05
recettes	35 500.00
<u>.Solde</u>	- <u>77 055.05</u>
<b>Résultat de fonctionnement 2009</b>	
<u>Résultat à affecter</u>	<u>36 918.83</u>
<b>Affectation des résultats</b>	
<b>résultat d'investissement</b>	
.report en investissement	<u>200 372.00</u>
<b>résultat de fonctionnement</b>	
.report en fonctionnement	<u>36 918.83</u>
.report en investissement	<u>0.00</u>
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.	

**Affectation des résultats du budget assainissement collectif, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2009 :**

Délibération du 5/3/2010	en euros
<b>Solde d'exécution d'investissement 2009</b>	
.excédent d'investissement	<u>4 957.04</u>
<b>Restes à réaliser au 31 12 2008</b>	
<u>.en fonctionnement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.en investissement</u>	
dépenses	0
recettes	37 539.19
<u>.Solde</u>	<u>37539.19</u>
<b>Résultat de fonctionnement 2008</b>	
<u>Résultat à affecter</u>	<u>102 736.29</u>
<b>Affectation des résultats</b>	
<b>résultat d'investissement</b>	
.report en investissement	
<b>résultat de fonctionnement</b>	
.report en fonctionnement	<u>102 736.29</u>
.report en investissement	<u>4 957.04</u>
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.	

**Affectation des résultats du budget assainissement autonome, sections de fonctionnement et d'investissement, année 2009 :**

Délibération du 5/3/2010	en euros
<b>Solde d'exécution d'investissement 2009</b>	
.excédent d'investissement	<u>0.00</u>
<b>Restes à réaliser au 31 12 2009</b>	
<u>.en fonctionnement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.en investissement</u>	
dépenses	0.00
recettes	0.00
<u>.Solde</u>	<u>0.00</u>
<b>Résultat de fonctionnement 2009</b>	
<u>Résultat à affecter</u>	85.34
<b>Affectation des résultats</b>	
.report en investissement (déficit investissement+reste à réaliser investissement)	<u>0.00</u>
.report en fonctionnement	<u>85.34</u>
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.	

## Délibération sur les taux des contributions directes :

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de maintenir les taux des contributions directes en à savoir :

Les différentes taxes	Taux appliqués en 2009 (en %)	Variation des taux proposés (en %)	Taux appliqués en 2010 (en %)
Taxe d'habitation	14.08	0.00	14.08
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24.14	0.00	24.14
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37.22	0.00	37.22

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

## Approbation des budgets primitifs 2010 :

Le conseil municipal après s'être fait présenter les données chiffrées des sections de fonctionnement et d'investissement approuve l'équilibre dépenses/recettes de chaque budget soit :

	Section fonctionnement	Section investissement
Commune	3 195 473.00	4 627 233.69
Eau	493 018.83	295 472.00
Assainissement collectif	315 536.29	112 296.23
Assainissement autonome	3 585.34	0.00
Production électricité	5 050.00	72 497.18
Lotissement La Perrine	1 210 000.00	1 200 000.00
La Hamardière	1 503 620.00	0.00

- 1 contre : Jean-Noël MARTIN pour le budget commune
- 1 abstention : Loïc HOUDAYER pour tous les budgets

## Délibération ligne de trésorerie année 2010 :

Monsieur le maire explique aux membres du conseil Municipal que la commune pourrait avoir besoin d'utiliser une ligne de trésorerie en 2010.

Aussi, il a été demandé une proposition auprès de 4 banques pour un montant total de 1 200 000 euros et une utilisation par fraction de 100 000 euros.

Les propositions sont les suivantes :

	CREDIT AGRICOLE	CAISSE D'EPARGNE	DEXIA	CREDIT MUTUEL
Montant accepté	1 200 000€	1 200 000€	771 000€	1 200 000€
Durée	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Taux	EURIBOR 3 mois moyenné (0,681% en janvier 2010)	EURIBOR 1 semaine (0,34% le 19 février 2010)	EONIA  (0,329% au 18 février 2010)	EURIBOR 3 mois moyenné (0,68% en janvier 2010)
<b>Marge en + en %</b>	<b>+0,40%</b>	<b>+0,50%</b>	<b>+0,96%</b>	<b>+0,39%</b>
Taux au jour de l'offre	1,081%	0,84%	1,289%	1,07%
Frais de dossier	Néant	Néant		Néant
Commission de Réservation ou d'engagement	Néant	180 €		Néant
Commission de mouvement		Néant		Néant
Commission de Non utilisation	Néant	Néant	Néant	Néant
Prélèvement des intérêts	Trimestriellement et à terme échu		Trimestriellement Calcul mensuel	Trimestriellement et à terme échu
Base de calcul des intérêts	Sur 365 jours		Sur 360 jours	Sur 365 jours
Offre valable jusqu'au	31 03 2010	21 03 2010		28 03 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fait le choix de la banque Crédit-Mutuel et autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à cette ligne de trésorerie.

### **Convention d'adhésion au pôle santé professionnelle des agents territoriaux :**

Le conseil municipal,

Vu le Code des Communes et notamment l'article L 2122-18, portant sur les compétences de l'autorité territoriale en matière d'administration générale de la commune,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 26-1, 108 et 136,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 23,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 26 novembre 2009 par laquelle le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, a décidé de la création du pôle "Santé Professionnelle des Agents Territoriaux" (SPAT), fixé les modalités d'intervention et le coût d'adhésion,

Considérant que l'adhésion au SPAT permet à l'autorité territoriale de se prémunir face à ses obligations d'employeur en matière d'hygiène et de sécurité de ses agents,

Considérant que l'équipe pluridisciplinaire du SPAT, par son approche d'expert en matière d'hygiène et sécurité au travail, est à même d'accompagner les pratiques professionnelles de nos agents, en fonction des diagnostics qu'elle aura posés sur leurs conditions de travail,

Après en avoir délibéré,

Décide :

### **Article 1 : Objet**

La commune décide d'adhérer au Pôle Santé Professionnelle des Agents Territoriaux (SPAT), service mis en place par le CDG 53 en partenariat avec le Conseil général de la Mayenne. En conséquence, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention d'adhésion qui sera annexée à la présente délibération.

### **Article 2 : Exécution**

Monsieur le Maire et Monsieur le Payeur départemental sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat.

### **Choix du maître d'œuvre pour le chemin de la rivière et l'aménagement des abords de l'école :**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une consultation a été lancée auprès de trois cabinets de maîtrise d'œuvre en date du 24 décembre 2009 pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la création du chemin de la rivière et l'aménagement des abords de l'école.

Trois réponses nous sont parvenues pour le 12 février 2010 ; le cabinet Elizalde (Laval) présente l'offre la mieux disante pour un montant de 11 200 € ht.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la proposition énoncée ci-dessus.

- 1 abstention : Isabelle PERLEMOINE-LEPAGE



## **Demande de subvention auprès de l'Ademe pour l'approche environnementale de l'urbanisme (A.E.U.) :**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la démarche A.E.U. dans le cadre de l'élaboration du PLU a été retenue lors de la séance de conseil municipal en date du 24 septembre 2009. L'Atelier du Canal va travailler sur cette approche pour un montant de 12 440 € ht.

Une aide de l'Ademe pour mener l'A.E.U. est possible sur une base de 6 220.00 € représentant 50 % du montant de la plus-value qui s'élève à 12 440.00 € ht.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à présenter une demande de subvention et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

## **Ligne de crédit OGEC Sainte Marie 2010 :**

En vertu du protocole sur le financement de l'école Sainte Marie, voté le 23 janvier 2009, Monsieur le maire soumet au vote du conseil municipal le montant de la ligne de crédit 2010 accordée à L'OGEC (organisme de gestion des écoles catholiques), pour le fonctionnement de l'école Sainte Marie, en dehors des subventions pour classes découvertes, activités diverses et transports.

### **Détail du calcul selon l'application du protocole :**

Effectif école Sainte Marie à la rentrée scolaire de septembre 2009 : 163 élèves  
- dont 136 résidents de L'Huisserie (37 maternelles et 99 primaires)  
- dont 27 non résidents

### **▪ Coût de fonctionnement d'un enfant de l'école publique**

#### **① Pour les enfants du primaire**

Frais de fonctionnement du service « école primaire » de l'année 2009 : 28 571,32€  
divisés par le nombre d'enfants du primaire inscrits à la rentrée 2008/2009 : 229  
Soit un coût par enfant = **124,77€**

#### **② Pour les enfants de maternelle**

Frais de fonctionnement du service « école maternelle » de l'année 2009 : 20 189,28€  
divisés par le nombre d'enfants de maternelle inscrits à la rentrée 2008/2009 : 103  
Soit un coût par enfant = **196,01€**

▪ **Montant de la ligne de crédit accordée à l'école Sainte-Marie**

① **Pour les enfants du primaire**

Coût d'un enfant du primaire de l'école publique pour l'année 2009, multiplié par le nombre d'enfants résidents du primaire de l'école Sainte-Marie, inscrits à la rentrée 2009/2010, soit :  $124,77\text{€} \times 99 \text{ primaires} = 12\ 352,23\text{€}$

② **Pour les enfants de maternelle**

Coût d'un enfant de maternelle de l'école publique pour l'année 2009, multiplié par le nombre d'enfants résidents de maternelle de l'école Sainte-Marie, inscrits à la rentrée 2009/2010, soit :  $196,01\text{€} \times 37 \text{ maternelles} = 7\ 252,37\text{€}$

③ **Calcul des frais de personnel ASEM et entretien**

Coût de personnel d'un ATSEM de l'école publique :  $84\ 285,02\text{€} / 3,5 \text{ postes} = 24\ 081,43\text{€}$   
multiplié par le nombre d'ASEM de l'école Sainte-Marie, soit :  $24\ 081,43\text{€} \times 2 = 48\ 162,86\text{€}$

**Soit une ligne de crédit au total = 67 767€**

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

- 3 abstentions : B. HOCDÉ, G. TARDIF, C. FOURNIER

**Construction des abris pour les jardins familiaux - Demandes d'autorisations de construire**

Le maire expose que les jardins familiaux vont être équipés d'abris en bois permettant aux jardiniers d'entreposer leur matériel de jardinage. Ces constructions vont nécessiter l'obtention d'autorisations d'urbanisme, déclarations préalables et /ou permis de construire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer les documents de demande d'autorisation d'urbanisme nécessaires, ainsi que tout document utile.

- 1 contre : H. de QUATREBARBES

## **Information sur :**

### ***Mission de contrôle technique pour l'espace du Maine :***

*Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il y avait lieu de retenir un cabinet concernant la mission de contrôle technique pour le pôle du Maine.*

*Une consultation a été lancée en date du 18 décembre 2009, 4 entreprises ont été consultées et trois ont répondu. L'entreprise Socotec de Changé (53) présente l'offre la mieux disante pour 10 595.00 € HT et qu'au regard de la délégation votée lors du conseil municipal du 30 avril 2009, celle-ci a été retenue.*

### ***Mission coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) pour l'espace du Maine :***

*Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il y avait lieu de retenir rapidement un cabinet concernant la mission CSPS pour le pôle du Maine.*

*Une consultation a été lancée le 18 décembre 2009, 6 entreprises ont été consultées et toutes ont répondu. L'entreprise Arcoos de THorigné-Fouillard (35) présente l'offre la mieux disante pour 4 755 € HT et qu'au regard de la délégation votée lors du conseil municipal du 30 avril 2009, celle-ci a été retenue.*